

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 9 juillet 2015
Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession au Département
Tourbière de Toulven**

—————
La ville de Quimper cède au Département une tourbière située chemin de Toulven, d'une surface approximative de 56 175 m², au prix estimé de 28 000 €.

La ville de Quimper est propriétaire d'un ensemble de parcelles cadastré G sous les numéros 333 (partie), 334, 335, 336 pour une surface d'environ 56 175 m², sur lequel se situe une tourbière et des prairies humides. Ce site jouxte un boisement humide de 19 ha, propriété du Département. La cession par la commune de ces terrains permettrait au conseil départemental du Finistère de mettre en œuvre une politique de gestion des espaces naturels sensibles, sur l'ensemble du site au Nord du chemin de Toulven.

Conformément à l'avis de France Domaine, un accord est intervenu au prix de 0,50 euros le m². Les frais relatifs au document d'arpentage et à ce transfert de propriété seront supportés par le Département.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET